EPP-FMC

Yves Froger

Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse à notre demande d'agrément pour la FMC. Les structures en place au CNFMC sont manifestement insuffisantes pour faire face au dispositif proposé.

Les informations concernant l'EPP sont plus du registre de la spéculation. Le Ministère voudrait dicter sa conduite, la HAS réfléchit à un nouveau schéma plus opérant, le CNOM est intervenu pour faire de nouvelles propositions et le CNFMC émet des protestations. Difficile pour le moment de prédire ce qu'il ressortira de cette agitation. Une chose est actée : le délai de 5 ans pour remplir les obligations ne commencera à courir qu'à l'installation des CRFMC prévue début 2008.
Le financement reste le grand absent des débats et propositions. Aucune piste n'est avancée, et, par ailleurs, quelles que soient les inflexions du discours de la HAS, la philosophie de l'EPP reste référencée à la norme avec toutes les impasses que cela signifie pour les psychiatres.
Nous rapportons ci-après le témoignage de nos collègues du GEFSP (Groupement d'Exercice Fonctionnel Spécialisé en Psychiatrie) de Nancy qui nous le rappelle et nous permet de comprendre pourquoi si peu de psychiatres libéraux se sont engagés dans cette démarche.

Yves Froger
Lorient